

### Demande d'inscription en classe de

ENFANT

Nom

Prénom

Sexe :

F  M

Né(e) le

à

Département

RESPONSABLES LÉGAUX

**Responsable 1**

Père

Mère

Tuteur

Nom de famille

Prénom

Nom d'usage

Adresse

Lieu d'habitation de l'enfant : Oui  Non  email

Mobile

Fixe

**Responsable 2**

Père

Mère

Tuteur

Nom de famille

Prénom

Nom d'usage

Adresse

Lieu d'habitation de l'enfant : Oui  Non  email

Mobile

Fixe (si différent)

**Tiers délégataire**

Lien avec l'élève\*

Nom de famille

Prénom

Nom d'usage

Organisme

Adresse

Lieu d'habitation de l'enfant : Oui  Non  email

Mobile

Fixe (si différent)

\* Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales

En cochant cette case je certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso 

Responsable légal 1  Responsable légal 2  A Veigné le

Envoyer 

### Sont concernés par les inscriptions scolaires les enfants suivants :

- Celles et ceux qui rentrent en Petite Section de maternelle ;
- Les enfants nouvellement arrivés sur la commune.

***Pour les enfants entrant en CP, l'inscription dans l'école élémentaire est automatique. Toutefois, les parents devront fournir à la mairie un justificatif de domicile et rencontrer la direction de l'école pour procéder à l'admission de leurs enfants.***

### Les deux étapes des inscriptions scolaires :

#### L'inscription administrative

Assurée par la mairie, cette prestation permet à la famille de formuler la demande d'inscription administrative d'un enfant. Pour cela la famille complète et renvoie le dossier d'inscription. La mairie peut ainsi créer ou compléter le dossier de la famille et lui adresser un certificat d'inscription, affectant l'enfant à son école de secteur. Les familles des enfants inscrits seront informées de l'école d'affectation au mois de mars.

#### L'admission

Assurée par le directeur de l'école, le document délivré par la mairie vous permet de prendre contact avec le directeur de l'école pour finaliser l'inscription scolaire.

***Nous vous remercions de privilégier l'envoi des dossiers et des pièces par mail à [lemaire@veigne.fr](mailto:lemaire@veigne.fr). Vous pouvez également envoyer le dossier par voie postale ou le déposer en Mairie***

### En complément de la demande d'inscription, sont à fournir :

1. La copie intégrale du livret de famille
2. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du responsable légal (gaz, électricité, eau, téléphone fixe, quittance de loyer...)
3. Le certificat de radiation si l'enfant était scolarisé précédemment dans un autre établissement scolaire
4. Le cas échéant, un extrait de la copie du jugement de divorce fixant la résidence principale de l'enfant

*Dans le cadre de l'inscription scolaire des enfants, la mairie de Veigné traite les données collectées dans le présent document sur la base de sa mission d'intérêt public. Ces données ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la mairie de Veigné ; elles ne sont en aucun cas diffusées à des tiers. Ces données seront conservées pour une durée d'un an. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter :*

La commune de VEIGNÉ  
2 place du Maréchal Leclerc - 37250 Veigné

Le DPO - GIP RECIA  
[dpo@recia.fr](mailto:dpo@recia.fr)

*Si après avoir contacté ces services, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*